



## Une victoire pour le myriophylle à épis

Cet automne, le myriophylle à épis a remporté une victoire importante vers sa domination de la végétation aquatique du lac Aylmer : la Direction générale des barrages (DGB) cessera l'abaissement accentué et devancé du niveau du lac l'hiver (le « marnage adapté ») à la suite



d'un avis défavorable du ministère des Forêts, et la Faune et des Parcs (MFFP). Pourtant le [rapport du suivi du myriophylle](#) durant l'été 2021, déposé par l'ARLA auprès de la DGB, démontre que le marnage adapté a eu du succès.

## Désarmé devant le myriophylle

Le MFFP s'oppose au marnage adapté demandé par l'ARLA, car la DGB, qui relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), outrepassa ses compétences en devançant l'abaissement du lac dans le but de lutter contre une espèce envahissante. Le MFFP reconnaît que le myriophylle pose des « inconvénients » à la villégiature, mais selon lui, « n'a pas d'impact majeur » sur la faune. Une mesure touchant l'ensemble du lac ne serait donc pas justifiée à cause de possibles effets néfastes. Seulement des « interventions ciblées sur des secteurs problématiques » seraient éventuellement autorisées par le MFFP.

Rappelons que le myriophylle à épis est une plante exotique envahissante et que les « inconvénients » à la villégiature sont loin d'être mineurs. Une fois qu'elle a envahi un secteur du littoral du lac, les longues tiges de cette plante forment un dense canapé. La baignade est alors impensable, la pêche impossible et, pour les riverains, la navigation impraticable à moins de faucher un chenal pour arriver à l'eau plus profonde du lac. D'ailleurs, tous ces « inconvénients » ont un effet marqué sur la valeur des résidences riveraines.



Notons aussi que le myriophylle est *envahissant* : les plantes indigènes ne lui résistent pas à la longue dans les secteurs propices à sa croissance. Les lacs qui ont été envahis par le myriophylle à épis depuis des décennies n'ont pratiquement plus de plantes indigènes. Affirmer que le myriophylle à épis « n'a pas d'impact majeur » sur la faune alors que son impact sur la flore indigène est énorme porte à mettre en doute le MFFP. Celui-ci insiste d'ailleurs sur l'importance d'une évaluation de l'impact du marnage sur les herbiers indigènes. Le plan quinquennal soumis par l'ARLA à la Table de concertation intermunicipale du lac Aylmer prévoit que le RAPPEL répète en 2022 l'inventaire des plantes aquatiques qu'il a effectué en 2017. Le MFFP n'a pas jugé bon d'attendre les résultats.



L'ARLA est sensible à de possibles effets néfastes d'un marnage adapté. La littérature scientifique épluchée permet de dégager les préoccupations, mais les preuves ne sont pas là, même pour le Grand lac Saint-François où l'abaissement est plus de trois fois celui réalisable au lac Aylmer. Une des préoccupations les plus plausibles est une diminution des populations de macro-invertébrées benthiques à la base de la chaîne d'alimentation du doré. L'ARLA a donc investi beaucoup de temps et d'argent pour découvrir si les craintes étaient scientifiquement justifiées : elle a proposé, établi le cadre de recherche, et financé une étude sur deux ans des organismes benthiques du lac Aylmer. Cette étude est maintenant interrompue. En empêchant prématurément la poursuite du marnage adapté, le MFFP ferme la porte à une belle occasion d'établir scientifiquement les faits quant à ses effets sur le myriophylle, sur la végétation indigène et sur les organismes benthiques.

Le MFFP préconise des « interventions ciblées sur des secteurs problématiques ». Les interventions qu'il autorise couramment sont l'arrachage manuel par des plongeurs lorsque le myriophylle à épis se trouve dans un herbier dominé par des plantes indigènes et le bâchage lorsque le myriophylle est très dominant. Ces deux techniques nécessitent beaucoup de main-d'œuvre et sont donc très coûteuses. Elles ne sont pas non plus exemptes d'effets néfastes. Dans le cas de l'arrachage, les plongeurs remuent le fond et remettent en suspension des sédiments, ce qui d'ailleurs réduit la visibilité et diminue l'efficacité de la tâche. Dans le cas du bâchage, aucune végétation indigène ne survit sous la bâche. Après le bâchage, il faut donc effectuer beaucoup d'arrachage afin d'assurer que la végétation qui reprend sur le fond n'est pas de





nouveau du myriophylle. Ces travaux coûtent cher pour un lac de la taille du lac Aylmer : des centaines de milliers de dollars.

En 2022, l'ARLA s'occupera des bouées pour tenter d'éloigner les bateaux des grosses colonies du myriophylle à épis et ainsi limiter la propagation de celui-ci. C'est la Table de concertation intermunicipale du lac Aylmer qui prendra en charge le dossier du contrôle du myriophylle à épis. Sans le marnage adapté dans sa boîte à outils, la lutte contre cette plante risque d'être plus longue et plus coûteuse. L'ARLA suivra avec intérêt leurs initiatives et tiendra ses membres au courant.

Andy Lauriston

Coordonnateur des sentinelles du lac Aylmer